

L'évolution du niveau de vie dans la périphérie liégeoise au XIX^e siècle d'après les inventaires et ventes de meubles après décès

Paul Servais*

La mesure du niveau de vie, l'analyse de son évolution et la mise en évidence des facteurs qui l'influencent est un problème toujours posé, plus particulièrement à l'époque de l'industrialisation. En région liégeoise, la première du continent européen à connaître la révolution industrielle, celui-ci peut être observé au travers des inventaires et ventes de meubles après décès. On y constate une croissance globale du début du siècle à 1875, puis un recul assez sensible. Par ailleurs les inégalités entre strates sont, elles aussi, en croissance. Un des facteurs essentiels de cette évolution et de ces réactions semble être la structure professionnelle régionale ou sous-régionale.

Assessing standard of living, analyzing its evolution and bringing to light factors affecting it is an ongoing problem for the historian, especially when dealing with the era of industrialization. In the Liège (Belgium) area, the first on the European continent to be influenced by the industrial revolution, this phenomenon can be observed through the inventories and sales of furniture after death. One finds a general increase in standards of living at the beginning of the century to 1875, followed by a rather slight recession. Also, one sees inequalities between the strata increasing. The author argues that one of the essential factors shaping this evolution lies in the regional and sub-regional professional structure.

La question du niveau de vie est au centre des préoccupations de bon nombre de nos contemporains. Les historiens, en ce domaine, ne font pas exception. Cette question a notamment été évoquée à de multiples reprises à la suite des travaux de F. Mendels sur le phénomène proto-industriel¹. Dès 1972², Mendels relevait qu'un des effets de l'extension des industries rurales à côté de l'emballement démographique ou de la transition industrielle, était la paupérisation des populations rurales, cette dernière découlant d'une désagrégation des structures agraires et démographiques traditionnelles. Cette vision sociale assez sombre des conditions d'apparition de la révolution industrielle ne devait pourtant pas faire l'unanimité. Le congrès international d'Histoire économique de Budapest (1982) fut l'occasion d'une discussion générale à ce sujet³. Pour des régions à caractère incontestablement proto-industriel, il y fut mis en évidence que loin d'abaisser le niveau de vie des populations, l'industrie rurale, en se développant, permettait l'apparition d'une classe de petits propriétaires, les revenus de l'industrie à domicile leur permettant de supporter les

* Chargé de cours à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve.

1. F. Mendels, « Proto-Industrialization : Theory and Reality », *Eight International Economic History Congress, Budapest 1982* : « A » *Themes*, Budapest, Akadémiai Kiado, 1982, pp. 69-107.

2. F. Mendels, « Protoindustrialization, the first phase of the industrialization process », *Journal of Economic History*, 1972, pp. 241-61.

3. P. Deyon, éd., « Les formes proto-industrielles », *Annales E.S.C.*, 1984, pp. 868-1008.

frais d'un achat qui aurait été peu pensable pour eux dans des structures plus traditionnelles. Pour la Flandre⁴, comme pour le Pays de Herve⁵, la période la plus difficile fut enclenchée par la mécanisation et le passage à une structure proprement industrielle.

Mais cette controverse, que poursuivent notamment les travaux de Christian Vandembroeke⁶, laissent en suspens de multiples questions qui concernent, en vrac, le cadre où situer une étude du niveau de vie, les indices à utiliser et les sources à exploiter pour l'atteindre, les méthodes à appliquer et les calculs à effectuer pour le mesurer, les variables à identifier pour rendre compte de ses fluctuations.

Dans ce contexte nous voudrions tenter d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

— le cadre régional est-il adéquat pour une évaluation du niveau de vie, de son évolution globale et des inégalités qu'il manifeste⁷?

— la consommation non alimentaire permet-elle de le mesurer⁸?

— les inventaires et ventes de meubles après décès permettent-ils une approche de cette consommation non alimentaire⁹?

— les mouvements constatés peuvent-ils s'interpréter en fonction d'une structure socio-professionnelle¹⁰?

— est-il possible d'intégrer ces mouvements dans un modèle de la transition proto-industrialisation/industrialisation?

La région liégeoise, parce qu'elle est la *première région du continent européen à connaître les mutations de la révolution industrielle*¹¹ après l'Angleterre, offre un intérêt tout particulier, qui dépasse le cas local.

Dans ce véritable laboratoire économique et social, où l'on assiste notamment à un réel interventionnisme de l'État¹², les sources utilisées pour notre propos sont avant tout

4. C. Vandembroeke, « Le cas flamand : évolution sociale et comportement démographique aux XVII^e-XVIII^e siècles », *Annales E.S.C.*, 1984, pp. 915-38.

5. P. Servais, « L'évolution des structures agraires du duché de Limbourg du XVII^e au XIX^e siècle », *Annales E.S.C.*, 1982, pp. 303-19; P. Servais, « Structures agraires et industries rurales : le cas de l'Entre-Vesdre-et-Meuse aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 1982, pp. 179-206.

6. C. Vandembroeke, *Sociale geschiedenis van het Vlaamse volk*, Leuven, Kritak, 1984.

7. P. Bairoch, « Écarts internationaux des niveaux de vie avant la Révolution industrielle », *Annales E.S.C.*, 1979, pp. 145-71, apporte une série d'éléments à ce sujet.

8. M. Baulant, « Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750 », *Annales E.S.C.*, 1975, pp. 505-18, constitue une expérience intéressante à cet égard.

9. *Ibid.*, mais on consultera également A. D. Vanderwoude et A. Schuurman édés, *Probate inventories. A new source for the historical study of wealth, material culture and agricultural development*, Wageningen, 1980, de même que M. Baulant, A. Schuurman, P. Servais, édés., *Inventaires après décès et ventes de meubles. Apports à une histoire de la vie économique et quotidienne (XIV^e-XIX^e siècles)*, Louvain-la-Neuve, 1987.

10. L. de Saint-Moulin, *La construction et la propriété des maisons, expressions des structures sociales. Seraign depuis le début du XIX^e siècle*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1969, notamment pp. 117-18.

11. P. Lebrun, M. Bruwier, J. Dhondt, G. Hansotte, *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1979.

12. Archives de l'État à Liège (ci-après AEL), Enregistrement et Domaines, Années 1830 à 1835, multiples subventions publiques accordées à diverses entreprises.

notariées. La législation en vigueur dans l'ancienne principauté de Liège prévoyait un inventaire après décès, lorsque les héritiers comptaient parmi eux des mineurs¹³. Ces inventaires étaient le plus souvent suivis d'une vente publique de tout ou une partie des meubles inventoriés, le principe « nul ne peut être contraint de demeurer en indivision » étant déjà d'application et la répartition matérielle de l'héritage mobilier n'étant pas toujours possible ou souhaitable.

Au XIX^e siècle, la mise en place du Code Civil napoléonien ne modifie pas fondamentalement les habitudes des Liégeois. Certaines dispositions pratiques facilitent toutefois grandement l'accès à ce genre de sources¹⁴. Alors qu'anciennement ces documents, contenus dans les protocoles de notaires, se trouvaient dispersés dans les différentes études de la ville et de la Principauté de Liège, sans tenue systématique de répertoire et sans aucune centralisation des informations¹⁵, le législateur introduit deux modalités pratiques nouvelles. Il impose d'abord la tenue systématique de répertoires des actes. Ces répertoires doivent être annuels et sont visés quatre fois l'an par le greffier du tribunal de première instance de l'arrondissement où est située l'étude du notaire concerné. Bien plus, ces documents doivent être déposés au greffe du tribunal de première instance, une fois l'année civile écoulée. Enfin, doivent y être mentionnés, outre le numéro et la date de l'acte, les noms et prénoms des parties, la nature de la transaction, la description des biens concernés, leur localisation et leur valeur, la valeur du droit d'enregistrement acquitté. Et ces prescriptions semblent avoir été scrupuleusement suivies. On dispose ainsi pour l'arrondissement de Liège d'une série séculaire s'étendant de 1800 à 1901 et comportant moins de 10 % de lacunes¹⁶. Véritable source de second degré, cette série présente le net avantage, par rapport aux protocoles eux-mêmes, d'être rassemblée en un seul endroit. Ces caractéristiques permettent en outre, pour une étude strictement statistique du moins, de ne pas recourir immédiatement à la minute de chacune des quelques 35 000 ventes de meubles après décès opérées dans l'arrondissement de Liège au XIX^e siècle.

Même dans ces conditions, et même avec l'aide d'un ordinateur, la prise en charge de la totalité de ces ventes de meubles s'avérait extrêmement difficile. Un échantillonnage a alors été décidé. Dans le temps d'abord. L'étude a ainsi été limitée à la période belge¹⁷, et cette dernière a été découpée en tranches de cinq ans. Un groupe d'années sur deux a ensuite été retenu à partir de 1830 et jusqu'en 1899. Les périodes retenues ont donc été les suivantes :

- A 1835-39
- B 1845-49
- C 1855-59
- D 1865-69
- E 1875-79
- F 1885-89

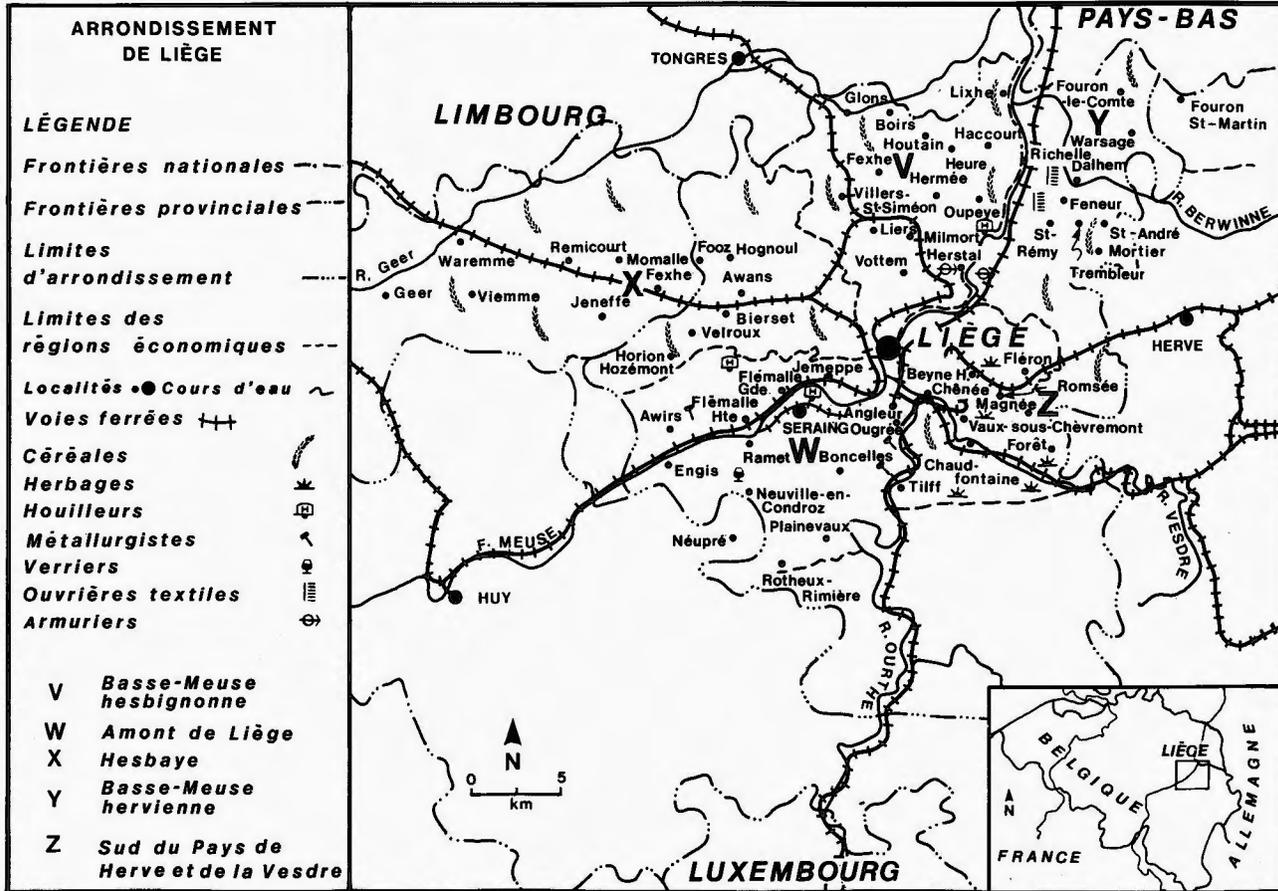
13. Sobet, *Instituts de droits*, Bouillon, 1772, livre I, titre 72, p. 12.

14. *Pasinomie, ou collection complète des lois, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*, Bruxelles, 1834 sq, loi du 22 pluviôse, an VII.

15. J. Piyens, *Répertoire des protocoles de notaires de la province de Liège*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1972; D. Paquot, « Le notariat à Huy », Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain-la-Neuve, 1987.

16. AEL, Notariat, Répertoires notariaux de l'arrondissement de Liège au XIX^e siècle.

17. Succédant aux périodes espagnole, autrichienne, française et hollandaise, elle débute avec la proclamation de l'indépendance des provinces du sud du Royaume des Pays-Bas en 1830.



La région liégeoise, au cours du XIX^e siècle, est au cœur d'une mutation économique et sociale majeure dont ses campagnes subissent le choc de plein fouet. L'expansion généralisée de la deuxième moitié du XVIII^e siècle y a entraîné un développement considérable de différentes formes d'industries rurales et l'agrégation à la République française, puis à l'Empire, conjuguée à l'influence du Blocus continental, ouvre de nouveaux marchés aux entrepreneurs liégeois. La mécanisation et quelques puissantes personnalités d'entrepreneurs feront le reste. Liège entre en 1799 dans la période la plus prospère de son histoire. Les grands mouvements qui rythment cette croissance : expansion de 1850 à 1870, contraction de 1875 à 1896, hausse des salaires de 1830 à 1838, crises particulièrement dures de 1846 à 1850, donnent leur couleur aux différentes périodes retenues.

Mais cette limitation chronologique a également été doublée d'une limitation spatiale. D'emblée la ville de Liège¹⁸ et les débuts de l'Ardenne liégeoise (canton de Louveigné-Sprimont)¹⁹ ont été exclus. La périphérie liégeoise au sens large a alors été répartie en cinq secteurs, selon des critères essentiellement économiques et professionnels :

- V Basse-Meuse hesbignonne
- W Amont de Liège
- X Hesbaye
- Y Basse-Meuse hervienne
- Z Sud du Pays de Herve et vallée de la Vesdre

Le premier secteur présente une population essentiellement orientée vers la culture céréalière, avec une forte minorité de houilleurs et d'armuriers. Y sont notamment inclus les villages de Boirs, Fexhe-Slins, Glons, Haccourt, Hermée, Herstal, Heure-le-Romain, Houtain-Saint-Siméon, Liers, Lixhe, Milmort, Oupeye, Villers-Saint-Siméon et Vottem, soit les villages situés sur la rive gauche de la Meuse entre Liège, la frontière hollandaise et la vallée du Geer. Le deuxième offre à la vue un paysage aux dominantes vertes de la forêt et des prés, avec quelques taches brunes de labours. Mais la majorité de la population est composée d'ouvriers, qu'il s'agisse de houilleurs, de verriers ou de métallurgistes. En font notamment partie les villages d'Angleur, Boncelles, les deux Flémalle, Yvoz-Ramet, Jemeppe, Neuville en Condroz, Ougrée, Plainevaux, Rotheux-Rimière, Seraing et Tilf. Le troisième est exclusivement céréalière et s'étend sans désemparer d'Awans et Bierset jusqu'au-delà de Waremme, englobant notamment Fexhe-le-Haut-Clocher, Fooz, Geer, Hognoul, Horion-Hozémont, Jeneffe, Momalle, Remicourt, Velroux, Viemme. L'industrie du tressage de la paille y est un sous-produit de l'activité agricole²⁰. La Basse-Meuse hervienne constitue le quatrième secteur, lui aussi à dominante céréalière. S'y intègre

18. Capitale principautaire, chef-lieu de département, puis de province, cette ville de quelque 50 000 habitants au début du XIX^e siècle est avant tout une ville de services et de commerces. Charbonnages et grandes industries y apparaissent surtout à la périphérie : Seraing pour les Cockerill, Angleur pour les Orban. L'influence indéniable qu'y exerce le processus d'industrialisation est donc de nature très différente de celle qui s'exerce sur les campagnes. Faute d'une histoire récente de Liège et de sa périphérie, on consultera notamment H. Hasquin, éd., *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1980, pp. 851-58, de même que P. Lebrun, M. Bruwier, J. Dhondt, G. Hansotte, *Essai...*, pp. 261-309, et encore, J. Lejeune, *Liège et l'Occident*, Liège, Commission communale d'histoire, 1958, pp. 9-147.

19. Nettement plus éloigné de Liège et des centres d'industrialisation, ce canton reste essentiellement rural tout au long de la période. L'influence de cette transformation économique s'y fait donc sentir d'une manière très indirecte.

20. M. Ansiaux, *L'industrie du tressage de la paille dans la vallée du Geer*, Bruxelles, Office du Travail, 1900.

toutefois une forte proportion de travailleurs, surtout féminins, du textile, et une minorité importante d'armuriers. Cette fois, ce sont les villages de la rive droite de la Meuse, entre la ville de Liège, la frontière hollandaise et la vallée de la Berwinne, plus toute la région des Fourons, qui sont pris en considération, avec notamment les villages de Dalhem, Feneur, Mortier, Richelle, Saint-André, Saint-Remy, Blegny-Trembleur et Warsage. Le dernier enfin, toujours sur le Plateau de Herve, mais au sud cette fois, est, pratiquement à égalité, céréalier et herbager. Une activité secondaire y domine au XVIII^e siècle : la clouterie²¹, mais au XIX^e siècle ce n'est plus guère qu'un souvenir. Les villages de Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Chênée, Fléron, Forêt, Magnée, Romsée et Vaux-sous-Chèvremont en font partie.

Toutes les ventes de meubles après décès de l'une des six tranches chronologiques, et concernant des biens situés dans l'un des secteurs géographiques définis, ont ainsi été répertoriées. Outre les coordonnées du notaire instrumentant et celles des parties intervenant à l'acte, ont été relevés systématiquement les montants de chaque vente et les montants correspondants des droits d'enregistrement. La redondance, due au caractère proportionnel de ce droit, n'est ici qu'apparente, tous les notaires ne mentionnant pas toujours dans leur répertoire les deux éléments simultanément.

Chacun de ces éléments a fait l'objet d'un même traitement statistique synthétisé en quelques tableaux. Pour chaque période prise en considération ont été calculées les moyennes, puis les médianes, et leur écart-type, pour l'ensemble des données, sans distinction de secteur géographique (Annexe, tableaux 1 à 4). Ces calculs ont ensuite été repris pour chaque région, cette fois sans distinction de tranche chronologique (tableaux 5 et 6). Ils ont enfin été effectués pour chaque région, mais cette fois en tenant compte de la période considérée (tableaux 7 à 9).

Si l'on examine le premier lot d'informations, les ventes après décès, plusieurs constatations se font immédiatement (tableau 1). Leur valeur moyenne connaît une augmentation de plus de 26 % de 1835 à 1885. Mais cette augmentation n'est pas linéaire. Elle est présente en 1845 et en 1855, puis fait place à un très léger recul en 1865. La hausse reprend en 1875, où la valeur moyenne atteint un sommet, quelque 69 % plus haut qu'en 1835. Mais la dernière période retenue ne présente plus un bilan aussi favorable. C'est face à une situation intermédiaire de celles des années 1845 et 1855 que l'on se retrouve. La médiane, nettement moins influencée par les extrêmes, se situe à un niveau de moitié plus bas que la moyenne et connaît une évolution nettement plus contrastée, par ailleurs divergente. D'un bout à l'autre de notre période, elle perd en effet près de 14 % de sa valeur. Mais chaque tranche chronologique présente en fait une physionomie propre par rapport aux années 1835. Ainsi 1845 est en baisse de 6 %, alors que 1855 gagne plus de 10 % et que 1865 se retrouve pratiquement au niveau de 1835; 1875 enfin, avant la chute de la dernière période, marque ici aussi un sommet avec plus de 21 % de gain par rapport aux années de départ.

Basés sur un nombre sensiblement plus important de termes, les chiffres se rapportant aux droits d'enregistrement ne donnent pas de résultats nettement différents (tableau 2). Pour ce qui est de la valeur moyenne, elle gagne un peu plus de 35 % d'un bout à l'autre de nos cinquante années. Ici aussi le sommet se situe en 1875, avec un gain de plus de 85 %. Une seule différence apparaît : la petite période de stagnation-recul des années 1865 est

21. G. Hansotte, « La clouterie liégeoise et la question ouvrière au XVIII^e siècle », *Anciens pays et assemblées d'États*, 1972, 122 p.

escamotée. Les médianes réagissent ici aussi de manière sensiblement différente : perte plus légère d'un bout à l'autre de la période (- 2,25 %), mais aucune hausse, si ce n'est à nouveau pour 1875, point culminant de l'évolution (+ 25,5 %).

Ces divergences dans les fluctuations des moyennes et des médianes, les mouvements de l'écart-type aident à les comprendre et apportent leur propre lot d'informations. En effet, que ce soit pour les montants des ventes après décès ou pour les droits d'enregistrement, l'écart-type à la moyenne est toujours extrêmement élevé et croît presque sans discontinuer durant les cinquante années analysées. La dispersion mesurée est donc elle-même extrêmement élevée et surtout influencée par l'existence de valeurs très hautes, l'écart-type étant toujours supérieur, parfois plus de 100 %, à la moyenne. L'évolution de la moyenne apparaît donc essentiellement influencée par ces valeurs les plus fortes, en hausse; la médiane reflète alors plus exactement l'évolution de l'ensemble. Les inégalités croissantes qui se révèlent ainsi demandent pourtant une analyse plus approfondie. L'examen des valeurs médianes des déciles en fournit l'occasion.

Défini comme « la dixième partie d'un ensemble de données classées dans un ordre déterminé », le décile est

un des meilleurs moyens et des plus évocateurs pour mesurer les dispersions. Il présente le double avantage d'être immédiatement représentatif, puisqu'il rend compte des écarts existant réellement, et pourtant de ne pas être subordonné aux fluctuations monétaires, aux taux de change ou aux poussées d'inflation, puisqu'il exprime un rapport « pur », et non une valeur en monnaie²².

Le tableau 3 permet de constater que, pour les montants des ventes, la tension entre le premier et le dernier décile diminue de près de 50 %, si l'on se base sur leurs valeurs médianes, et cela de la manière suivante :

A	62,89
B	61,18
C	69,33
D	87,91
E	77,83
F	33,90

La hausse quasi continue de cette tension jusqu'en 1865, fait place à une amorce de baisse en 1875, à une chute enfin en 1885, qui rend compte à elle seule de la diminution constatée. L'évolution de cette tension pour la valeur médiane des premier et dernier déciles des droits d'enregistrement (tableau 4) se présente quant à elle de la manière suivante :

A	41,16
B	59,50
C	70,00
D	81,50
E	78,20
F	66,80

Cette fois, c'est une augmentation de plus de 62 % que l'on constate, mais suivant un schéma fort semblable à celui des montants : hausse jusqu'en 1865, baisse amorcée à partir de 1875, mais ici, pas de chute en 1885, même si la baisse se poursuit.

22. J. Fourastié et B. Bazil, *Le jardin du voisin. Les inégalités en France*, Paris, Poche-Pluriel, 1980, notamment pp. 102sq.

Le taux de croissance des valeurs médianes de chaque décile est en outre sensiblement différent d'un bout à l'autre de la période et s'établit comme suit :

Tableau (a) Taux de croissance des valeurs médianes de chaque décile de 1835 à 1885

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Montants	+46	+17	+3	-11	-20	-10	-12	+7	+3	-21
Droits	+33	+22	+11	+7	-8	+17	+31	+28	+50	+117

Source : voir note 16.

Mais en faisant abstraction de la période 1885, qui est en recul partout, sauf pour le premier décile, ces taux de croissance deviennent :

Tableau (b) Taux de croissance des valeurs médianes de chaque décile de 1835 à 1875

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Montants	+39	+27	+8	+7	+17	+20	+53	+66	+58	+72
Droits	+29	+18	+7	+18	+19	+36	+61	+76	+88	+144

Source : voir note 16.

Le niveau de vie des habitants de la périphérie liégeoise semble donc bien croître, au moins jusqu'en 1875, mais plus que cette simple constatation, c'est l'inégalité des taux de croissance qui est tout à fait remarquable. Si les deux premiers déciles connaissent un taux de croissance relativement élevé, les déciles intermédiaires, surtout le troisième et le quatrième, témoignent plutôt d'une stagnation en termes réels. Les quatre derniers déciles enfin semblent les très grands bénéficiaires de la croissance.

Cette croissance positive du niveau global de bien-être matériel et ces inégalités accrues amènent bien sûr à se poser la question des particularités sous-régionales. Comment se présentent les cinq secteurs géographiques retenus? Globalement parlant en faisant entrer en ligne de compte toutes les données d'une région, sans distinction de période, le classement est le suivant pour le niveau de la moyenne des montants de nos ventes de meubles (tableau 5). La Hesbaye céréalière (X) est nettement en tête, suivie d'assez loin par la Basse-Meuse hesbignonne (V), puis la Basse-Meuse hervienne (Y). Vient ensuite le sud du Pays de Herve (Z) et clôture la marche l'amont industriel de Liège (W). Si la moyenne régionale globale, 1 311,82 francs est affectée de l'indice 100, ces cinq secteurs obtiennent alors respectivement les cotes 145, 121, 114, 84 et 48. La médiane, à nouveau, donne toutefois un classement assez différent. Les première et deuxième places sont inversées, les troisième et quatrième également, seul l'amont de Liège reste en queue de peloton.

Pour la valeur moyenne des droits d'enregistrement, la situation est, fort logiquement, peu différente. La Hesbaye céréalière est toujours en tête (tableau 6); les deux Basse-Meuse, hesbignonne et hervienne, viennent ensuite, pratiquement à égalité; le sud du Pays de Herve et l'amont de Liège clôturent ici aussi la marche. La médiane, une nouvelle fois, modifie légèrement cet ordre : les trois régions partiellement ou totalement céréalières toujours en

tête, mais la Basse-Meuse hesbignonne précédant la Hesbaye proprement dite, suivie de la Basse-Meuse hervienne.

Ici encore c'est l'écart-type qui donne la clé de ces comportements divergents de la moyenne et de la médiane. C'est qu'il est à nouveau particulièrement élevé, indice clair d'une dispersion très importante, influençant donc fort la moyenne. Il permet en outre de classer les régions dans l'ordre croissant de l'importance de cette dispersion. Cette fois, c'est incontestablement la zone industrielle précédant la ville de Liège, qui vient en tête, mais elle est suivie, pratiquement à égalité, par la Hesbaye et la Basse-Meuse hervienne. Sont enfin bonnes dernières, et ici aussi pratiquement à égalité, la Basse-Meuse hesbignonne et le sud du Pays de Herve.

Quelques éléments explicatifs sautent aux yeux. Une certaine homogénéité professionnelle des sous-régions concernées y aide incontestablement. Ainsi l'apparition en tête des trois régions à forte prédominance céréalière (V, X, Y, voir carte *supra*) n'a rien qui puisse étonner, lorsque l'on se rend compte que la succession d'un exploitant agricole comprend notamment le matériel de labour, de charroi et d'élevage, comme d'ailleurs le bétail en stabulation ou nécessaire aux travaux des champs. Il est de même logique, voire trivial, d'interpréter la forte dispersion des données de l'amont de Liège (W) par la coexistence d'une masse ouvrière généralement peu privilégiée et d'une minorité d'agriculteurs et de bourgeois aisés, voire d'artisans au matériel relativement coûteux. Dans le même ordre d'idées, la situation de la Hesbaye pourrait s'interpréter en terme de coexistence de gros exploitants agricoles et de journaliers.

Mais dépasser ce niveau exige un nouveau type d'analyse sous-régionale, incluant les comparaisons d'évolutions chronologiques. Et d'entrée de jeu une réserve doit être faite. Si les quelque 3 000 ventes permettaient d'atteindre, pour chaque tranche chronologique englobant toute la région, des nombres de termes d'importance significative, il n'en va plus tout à fait de même lorsque l'on descend au niveau de la sous-région. En effet, pour chacune d'entre elles, le nombre de termes atteint rarement la centaine d'unités pour chaque tranche chronologique. La validité des moyennes et des médianes calculées est donc variable de sous-région à sous-région et doit être prise avec d'autant plus de précaution.

Un simple examen du sens des variations de ces données de secteur à secteur est déjà plein d'enseignements. L'évolution de la moyenne des montants des ventes permet ainsi quelques regroupements (tableau 7). Pour la Basse-Meuse hesbignonne (V), elle progresse jusqu'en 1855, puis régresse jusqu'en 1885. Il en va de même pour la Basse-Meuse hervienne (Y), qui voit pourtant cette régression s'interrompre provisoirement en 1875. L'amont de Liège (W) ne connaît qu'une période de progrès, en 1855. La Hesbaye (X) voit cette moyenne régresser jusqu'en 1855 puis se redresser en 1865 et 1875, avant de rechuter en 1885. Quant au sud du Pays de Herve (Z), il fait résolument bande à part, présentant une progression de cette moyenne de 1855 à 1885, interrompue seulement en 1875. La médiane modifie à nouveau ce paysage (tableau 8). Cette fois, c'est la Basse-Meuse hesbignonne qui se retrouve totalement isolée, ne présentant un progrès que pendant les années 1845, qui paradoxalement, constituent une des crises les plus sévères de tout le siècle. Hesbaye, Basse-Meuse hervienne et sud du Pays de Herve se retrouvent dans un même lot, où 1855, 1875 et 1885 sont des périodes en croissance, alors que les années 1845 (sauf pour le dernier secteur) et 1865 sont des périodes de recul ou, au moins, de stagnation. Finalement l'amont de Liège marque bien une régression en 1845, mais progresse ensuite jusqu'en 1875, avant de reculer une nouvelle fois. Quant à l'évolution de la moyenne des droits d'enregistrement (tableau 9), elle reproduit pratiquement les

mouvements constatés pour les moyennes des ventes, légèrement corrigés par ceux constatés pour les médianes.

L'écart-type indique que la dispersion est, sauf exception, systématiquement plus élevée en Hesbaye, qui offre une tension maximale à trois reprises (1835, 1845 et 1865), arrive au second rang en 1885 et au troisième en 1855 et 1875. Vient directement après la zone industrielle de l'amont de Liège, qui est au premier rang une fois (1855), au deuxième rang trois fois (1835, 1865 et 1875), au troisième rang enfin en 1845 et 1885. Le sud du Pays de Herve et la Basse-Meuse hesbignonne présentent une situation exactement inverse, avec les tensions les plus basses. La Basse-Meuse hervienne enfin présente une situation intermédiaire, occupant la troisième position en 1835 et 1865, la quatrième en 1845 et 1855 et les niveaux les plus bas de tension en 1875 et 1885.

Les taux de croissance sous-régionaux se présentent enfin de la manière suivante :

	V	W	X	Y	Z
Montants	+38	+39	+57	+310	+63
Droits	+61	+19	+62	+147	+48

Que ce soit pour les montants moyens des ventes ou pour les valeurs moyennes des droits d'enregistrement, la Basse-Meuse hervienne arrive en tête. Viennent ensuite le sud du Pays de Herve, la Hesbaye et enfin, pratiquement à égalité, la Basse-Meuse hesbignonne et l'amont de Liège.

Qu'il soit donc défini comme « l'ensemble des biens et des services à la disposition d'un individu, d'un ménage ou d'un groupe social²³ » ou encore « l'ensemble des biens et des services que permet d'acquérir et de se procurer le revenu national moyen ou le revenu moyen d'une catégorie déterminée de citoyens²⁴ », le niveau de vie s'apprécie en première approximation, par les dépenses que font les ménages en tant qu'acheteur de biens et de services aux entreprises²⁵. En ce sens l'utilisation du salaire réel comme indice principal du niveau de vie et de son évolution, lors d'une comparaison avec l'indice du coût de la vie, suivant la technique utilisée par exemple par le P. de Saint-Moulin²⁶ ou le professeur Bairoch²⁷ semble la plus adéquate.

Curieusement pourtant les historiens se sont ingénies à mettre au jour d'autres indices. Le P. de Saint-Moulin lui-même utilise la structure de la propriété et de la construction des maisons²⁸. D'autres ont utilisé les structures de la propriété foncière²⁹. C'est que l'indice des salaires, s'il est fondamental, n'en est pas pour autant sans faire problème³⁰. Sans

23. Y. Bernard et J.C. Colli, *Vocabulaire économique et financier*, Paris, Points-Seuil, 1976, p. 265.

24. P. Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littéré, 1967, p. 1153.

25. J. Cuisenier, « Comptabilité sociale », *Encyclopaedia Universalis*, t. IV, pp. 811-12.

26. De Saint-Moulin, *La construction...*, pp. 110-22.

27. P. Bairoch, « Ecarts... », pp. 159-62.

28. De Saint-Moulin, *La construction...*, pp. 156-201.

29. Servais, « L'évolution... ».

30. Fourastié et Bazil, *Le jardin du voisin...*, pp. 73-91.

reprendre les fameuses distinctions brut-brut, brut-net, net-net, qu'en est-il en effet de l'auto-consommation, du chômage, des salaires indirects? Qu'en est-il même des habitudes de consommation ou des solidarités familiales? Si l'utilisation de la valeur du patrimoine mobilier ne lève pas complètement le voile sur ces différentes questions, elle n'en permet pas moins d'atteindre le *résultat* de la gestion d'un revenu global une fois résolu le difficile problème de la satisfaction des besoins fondamentaux. Bien plus, elle permettra de l'atteindre pour tous ceux qui n'auront pu acquérir la simple propriété de leur logement — une majorité pour la banlieue liégeoise du XIX^e siècle — sans pour autant exclure ces heureux propriétaires d'immeubles.

L'indice de la valeur des ventes mobilières après décès génère pourtant lui aussi bon nombre d'interrogations. La moindre n'est pas, bien sûr, celle de la représentativité des ventes de meubles passées devant notaires après décès. Qui procède de cette manière et pour quelles raisons sont des questions fondamentales pour toute approche critique de la source. Et seule une étude approfondie de la pratique notariale permettrait d'y répondre³¹. D'autres problèmes subsistent, tout aussi fondamentaux, tel celui du type de réactions en temps de crise. Aura-t-on tendance à vendre plus par besoin plus pressant d'argent, ou au contraire à récupérer tout ce qui est récupérable d'une succession mobilière et donc à mettre le moins possible sur le marché? Le nombre global des ventes diminuera-t-il ou au contraire la proportion des *ventes partielles* de successions mobilières aura-t-elle tendance à augmenter³²? Autant de questions qui témoignent à souhait des difficultés d'interprétation présentées par cette source, comme par toutes les autres d'ailleurs, et des dimensions de la partie encore cachée de l'iceberg de la réalité sociale du XIX^e siècle.

Tel quel pourtant, cet indice révèle d'abord une croissance globale du bien-être de 1835 à 1885, même si la fin de la période témoigne plutôt d'une chute et même si l'inflation, modérée il est vrai pendant l'essentiel du siècle, dévore en partie ces gains nominaux. Il révèle tout aussi clairement un accroissement important des inégalités, les grands sacrifiés de la croissance se situant comme de coutume aux échelons intermédiaires; les moins favorisés ne pouvant guère que voir leur situation s'améliorer et les privilégiés augmentant encore le niveau de leur train de vie. Il témoigne enfin des disparités sous-régionales nettes quant au niveau de richesse mobilière, tout comme pour ce qui est des taux de croissance et des niveaux d'inégalité. Globalement parlant enfin, c'est la structure professionnelle sous-régionale³³ qui semble jouer le rôle fondamental; associée, comme elle l'est ici, à une spécialisation économique de l'espace, dans ces différenciations.

Comme le soulignait déjà le P. de Saint-Moulin, l'évolution du niveau de vie ne s'évalue pas seulement en soi³⁴, elle s'approche et s'estime également par comparaison.

31. J. Leblanc, « Les fortunes dans le canton d'Andenne au XIX^e siècle. Étude comparative : 1852-1853 et 1897-1898 », Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain-la-Neuve, 1987.

32. Le résultat global lui-même ne pose guère de problèmes : la valeur atteinte par les patrimoines mobiliers mis en vente est à la hausse ou à la baisse. Mais les cas de figure pour obtenir ce résultat de hausse ou de baisse sont naturellement nombreux. Ainsi une baisse de la valeur moyenne de ces ventes après décès peut résulter soit d'une diminution de l'importance des patrimoines, soit de retenues plus importantes effectuées par les héritiers avant la vente, soit d'une diminution de la demande pour les objets de seconde main mis en vente. Chacun de ces éléments peut à son tour être interprété en termes de prospérité ou de crise, et parfois l'un et l'autre, suivant le type de conjonction avec d'autres éléments du contexte.

33. Une analyse plus fine basée sur les rapports établis entre niveau de la succession mobilière et statut professionnel de chaque individu serait naturellement intéressante. La source utilisée ne le permettait guère, les notaires ne mentionnant cette information dans leurs répertoires que dans moins de 10 % des cas.

34. De Saint-Moulin, *La construction...*, p. 118.

En ce sens, si le XIX^e siècle est loin d'apparaître comme aussi noir que le veut sa légende, il reste néanmoins un champion des inégalités. Et c'est là peut-être ce qui le fait percevoir en tonalités si sombres.

Pour reprendre notre problématique de départ, il est donc possible de répondre positivement à nos quatre premières questions concernant le cadre, le rôle de la consommation non alimentaire, l'apport des ventes de meubles après décès et l'influence de la structure socio-professionnelle.

Quant à la transition proto-industrialisation/industrialisation, une analyse des chiffres obtenus pour chaque secteur de la périphérie liégeoise laisse immédiatement apparaître que les niveaux les moins élevés et les taux de croissance les plus bas concernent des régions sans implantations proto-industrielles ou avec des industries rurales en déperissement total. Ce fait est à lui seul une indication précieuse. D'autant plus précieuse lorsqu'elle se voit doublée de celle du niveau des inégalités où, là aussi, ce sont les régions sans industries rurales qui décrochent la première place.

Ces premières indications sont pourtant bien loin de laisser percer autre chose que quelques lueurs dans un brouillard encore envahissant. De multiples confirmations seraient souhaitables. Et, pour n'en citer qu'une seule, le passage du quantitatif au qualitatif par l'étude de la composition de ces successions mobilières s'imposerait absolument³⁵. Du point de vue méthodologique, il serait tout aussi souhaitable de reconstituer une série chronologique sans aucune discontinuité. Pour ce qui est de l'heuristique enfin, les registres de l'administration de l'enregistrement mériteraient eux aussi d'être testés. Mais comme le disait Kipling, cela, c'est une autre histoire.

35. J.P. Beguin, « La vie quotidienne dans les campagnes liégeoises au XIX^e siècle à travers les inventaires après décès. Apport à l'histoire de la culture matérielle », Mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain-la-Neuve, 1987.

Annexe

Tableau 1 Montants par période

	Moyennes	Écarts types	Médianes	Nbres de termes
A (1835-39)	990,51	1 844,01	434,50	308
B (1845-49)	1 158,48	1 978,31	409,58	312
C (1855-59)	1 372,21	2 308,09	478,95	261
D (1865-69)	1 343,81	2 359,89	433,85	330
E (1875-79)	1 677,69	3 281,81	527,70	364
F (1885-89)	1 255,14	3 017,68	376,59	224
Total	1 311,82	2 529,98	454,70	1 799

Source : voir note 16.

Tableau 2 Droits par période

	Moyennes	Écarts types	Médianes	Nbres de termes
A	25,88	47,84	11,60	417
B	29,68	51,62	9,49	401
C	29,75	56,29	9,88	419
D	36,02	66,66	10,92	401
E	48,05	97,23	14,56	402
F	35,06	82,30	11,34	246
Total	33,92	68,41	11,44	2 286

Tableau 3 Valeurs médianes des déciles par période (montants)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	61,85	123,60	194,96	287,30	394,29	507,50	609,90	921,05	1 607,90	3 890,15
B	75,50	120,40	181,10	227,10	322,25	473,05	680,50	1 169,85	1 924,80	4 619,80
C	81,35	126,25	200,00	257,25	365,00	561,70	860,70	1 278,79	2 556,60	5 640,50
D	71,70	126,99	191,85	268,65	346,10	511,05	867,60	1 462,85	2 285,55	6 303,25
E	85,95	156,60	210,85	307,70	460,35	610,55	935,50	1 530,70	2 534,60	6 689,75
F	90,60	145,15	200,85	254,45	314,00	458,45	685,75	993,80	1 661,30	3 078,60

Tableau 4 Valeurs médianes des déciles par période (droits)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	2,02	3,53	5,33	7,06	10,53	12,64	16,13	23,69	37,71	83,16
B	2,08	3,12	5,20	6,76	8,32	11,44	18,20	29,64	53,04	123,76
C	2,08	3,64	4,68	6,24	8,32	11,96	17,16	25,09	48,88	145,60
D	2,08	3,64	5,20	7,80	9,36	13,52	22,88	34,32	60,32	169,52
E	2,60	4,16	5,72	8,32	12,48	17,16	26,00	41,72	70,72	203,32
F	2,70	4,32	5,94	7,56	9,72	14,80	21,06	30,24	56,70	180,36

Annexe (suite)**Tableau 5** **Montants par région**

	Moyennes	Écarts types	Médianes	Nbres de termes
V	1 594,92	2 511,55	611,75	272
W	628,39	1 278,00	280,00	452
X	1 908,61	3 578,98	576,46	442
Y	1 496,37	2 745,52	511,87	246
Z	1 112,13	1 728,15	535,85	387
Total	1 311,82	2 529,98	454,70	1 799

Tableau 6 **Droits par région**

	Moyennes	Écarts types	Médianes	Nbres de termes
V	41,70	67,71	16,38	317
W	17,37	35,59	8,07	677
X	53,95	104,80	15,08	494
Y	41,93	76,17	14,59	270
Z	27,39	41,88	11,96	523
Total	33,92	68,41	11,44	2 286

Annexe (suite)

Tableau 7 Moyennes et écarts types par période et par région (montants)

	V		W		X		Y		Z	
	Moyennes	Écarts t.								
A	1 032,42	1 011,57	571,17	970,79	1 761,53	3 113,43	892,48	1 508,23	852,58	819,94
B	1 938,75	1 869,90	377,68	447,29	1 616,96	2 803,97	1 106,41	1 692,62	649,01	469,63
C	1 960,12	2 365,21	1 024,39	2 428,97	1 151,94	1 947,13	1 608,46	3 004,54	1 071,25	1 385,51
D	1 851,64	2 731,22	864,15	1 639,46	1 536,37	3 230,77	1 154,52	1 870,49	1 200,30	1 831,73
E	1 424,08	3 411,79	794,36	1 556,37	2 760,02	4 586,91	3 655,04	5 106,68	1 088,28	1 338,75
F	523,68	560,34	430,21	514,82	2 738,53	5 156,37	1 155,48	796,90	1 584,74	3 056,33

Tableau 8 Montants médians par période et par région

	V	W	X	Y	Z
A	582,50	303,72	543,35	507,35	493,00
B	1 450,65	211,97	449,87	385,40	590,07
C	767,42	264,40	474,00	514,95	647,10
D	642,80	277,90	456,62	514,90	415,95
E	433,52	348,85	978,32	1 111,00	563,80
F	249,10	278,97	990,55	1 122,00	687,80

Annexe (fin)

Tableau 9 Moyennes et écarts types par période et par région (droits)

	V		W		X		Y		Z	
	Moyennes	Écarts t.								
A	26,30	25,88	16,51	28,39	49,00	88,06	33,44	49,82	18,92	20,44
B	54,91	52,71	11,75	13,61	48,54	81,82	28,51	43,24	19,82	29,21
C	47,04	63,36	16,06	37,04	33,44	57,08	41,86	81,71	28,93	50,51
D	42,19	69,06	31,36	63,18	37,34	84,21	33,71	58,84	34,34	54,34
E	42,48	98,64	19,73	39,29	79,20	136,50	82,46	126,15	28,09	34,77
F	17,66	17,34	12,89	17,18	67,28	139,93	28,43	23,59	42,07	58,65